



SAISON 2021 / 2022

ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-73

PV N° 22 DU SAMEDI 22/01/2022

PV CDA du 17 Janvier 2022

Président : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67
Vice-Président : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83
Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43
Désignations assistants ligue : Franck ANGUAL Tel : 06 64 51 21 67
Désignations foot loisirs : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Responsable Observations : Jean-Pierre BERNE Tél : 06 20 18 00 26
Vérifications rapports : Yassin AMCHACHTI : 06-17-01-97-54
Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96
Contrôle Administratif Seniors (impayés) : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67
Intendant CDA : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28
Trésorier : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.
Lorsque vous avez une information concernant votre rencontre (inversion du match, ou non déroulement de la rencontre).
Merci de faire suivre l'information à votre désignateur au cas où une modification d'arbitre est faite

INFO ARBITRES

Des cartes d'arbitrage sont arrivées au district. Elles sont à votre disposition à la commission des arbitres.

A L'ATTENTION DES OBSERVATEURS

La CDA demande à tous les observateurs de garder une copie de leur rapport.
En cas d'invalidation de votre rapport par le validateur, il vous sera plus facile de le retaper avec les corrections.

INFO IMPORTANTE CONCERNANT LE DEROULEMENT DE LA RENCONTRE EN PERIODE HIVERNALE

Par temps hivernal, Messieurs les arbitres, contrôleurs, et observateurs, vous êtes priés de vous renseigner auprès des clubs de la tenue de la rencontre, avant de vous déplacer.
Aviser vos désignateurs en cas de match remis en dernière minute.

CONSIGNES VERIFICATION PROTOCOLE SANITAIRE MODIFIEES

La CDA demande à tous les arbitres jeunes et seniors de prendre connaissance du rappel ci-dessous sur les consignes de vérification du protocole sanitaire. A mettre en application sur les matchs dès le 11 novembre.

Le protocole ayant évolué, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin de démarrer les matchs aux heures prévues.
« Suite aux premiers retours sur l'application du « Pass Sanitaire », le District de la Loire rappelle les consignes.

Le contrôle du « Pass Sanitaire » (PS) est obligatoire à l'entrée des vestiaires. Le PS se présente sous la forme d'une attestation du schéma vaccinal complet, d'un test PCR ou antigénique de moins de 24h ou d'un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Le contrôle doit se faire par le responsable « Covid » du club recevant ou toute personne déléguée à cette fonction. En l'absence de présentation du PS, de doute ou de contestation, le responsable « Covid » interdira l'accès aux vestiaires.

Au moment de la vérification de la FMI, en présence de l'arbitre et du dirigeant du club adverse, le responsable Covid du club recevant s'assurera que chaque personne inscrite sur la FMI respecte les conditions du « Pass Sanitaire ». En cas de manquement, l'arbitre interdira le joueur (joueuse) ou les joueurs (joueuses) concernés (ées) de prendre part à la rencontre. Dans le cas où le responsable « Covid » ne remplira pas sa mission dans les conditions requises, l'arbitre ne débutera pas la rencontre.

Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter M. BARSOTTI Michel au 0674096401.

Afin de faciliter le contrôle, il est conseillé aux clubs de préparer en amont un fichier regroupant l'ensemble des attestations des joueurs (joueuses).

Un joueur (joueuse) pourra prendre part à la rencontre dès lors qu'il présentera un test PCR négatif.

Si l'équipe présente moins de joueurs exigés, à minima, pour la compétition, la rencontre sera retardée de 15 minutes. Au-delà de ce délai,



SAISON 2021 / 2022

ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-73

la rencontre n'aura pas lieu et l'arbitre adressera un rapport circonstancié à la commission compétente.
Le district se réserve le droit, dès à présent, d'effectuer des contrôles inopinés, par le biais de délégués. En cas d'infraction, les frais seront imputés aux clubs fautifs. »

COURRIERS

J.S. St Victor : Lu noté le problème a été réglé avec la correspondance du club.
F.C. ST Marcellin en Forez : Lu noté.
AV.S Astree : Lu noté absence de l'arbitre pour la rencontre Astrée / Chambeon Magneux.
M. Billaut Morgan : Lu noté demande de transfert de dossier arbitre au district de l'herault.

PETIT RAPPEL POUR LES INDISPONIBILITES

Devant certains dysfonctionnements la CDA rappelle aux arbitres que toutes les indisponibilités doivent être obligatoirement saisies sur votre compte MYFFF.
Une indisponibilité envoyée par mail, par courrier, ne peut rester qu'informelle. Elle doit être accompagnée de la saisie sur MYFFF.
Une absence à un match résultant d'une indisponibilité non saisie informatiquement équivaldra à une « absence injustifiée » avec application du barème du règlement intérieur.
En cas de problème pour la saisie d'une indisponibilité veuillez-vous rapprocher de votre désignateur.

INDISPONIBILITES

M. NEHAR Mohamed : Lu noté indispo le 22 et le 29 Janvier.

ACCOMPAGNEMENTS NOUVEAUX ARBITRES

La CDA informe les arbitres séniors (D1, D2 voir autres catégories sur la base du volontariat) que suite à la FIA (Formation Initiale Arbitre) d'Octobre 2021, les accompagnements des nouveaux arbitres vont commencer très prochainement.
Lorsque vous serez désigné, votre désignation apparaîtra dans le champ « OBSERVATEUR » mais c'est bien d'un accompagnement conseil qu'il s'agira.
Pensez à poser vos indisponibilités en conséquence de ces éventualités, les matchs se déroulant le dimanche matin.

L'UNAF

L'UNAF organise une opération SURVETEMENT AU PRIX DE 36€ Veste + Pantalon.
Veuillez-vous adresser à M. TOUNSII Habib
Tél : 0682901236
Mail : habib.tounsi@orange.fr